



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20190311-BUR-AG-19-013-  
DE  
Date de réception préfecture : 15/03/2019

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DE BASTIA

*Bureau du 11 Mars 2019*

**DELIBERATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Réalisation d'une pelouse synthétique sur le stade de Volpajo - Approbation du plan de financement**

L'an deux mille dix-neuf, le 11 mars à 8h30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur François TATTI.

**ETAIENT PRESENTS** : François TATTI, Jean-Jacques PADOVANI, Guy ARMANET, Jean-Louis MILANI, Michel ROSSI, Louis POZZO DI BORGIO, Julien MORGANTI, Serena BATTESTINI.

**ABSENTS** : Gilles SIMEONI, Pierre-Michel SIMONPIETRI, Pierre-Noël LUIGGI, Jean-Michel SAVELLI, Françoise VESPERINI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7

Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : 0

Monsieur François TATTI ouvre la séance.

**OBJET : Réalisation d'une pelouse synthétique sur le stade de Volpajo - Approbation du plan de financement**

Le Bureau ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en communauté d'agglomération ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 16 avril 2014 désignant les membres du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 30 juin 2014 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 23 février 2016, portant à 12 le nombre de vice-présidents ;

Vu les délibérations du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia du 23 février 2016 relatives à l'élection de M. Jean Michel Savelli en qualité de 11<sup>ème</sup> vice-président et de M. Louis Pozzo di Borgo en qualité de 12<sup>ème</sup> vice-président ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 25 avril 2017 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Vu le Programme Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant la nécessité de procéder à la réalisation d'une pelouse synthétique sur le stade de Volpajo ;

Vu le rapport présenté ce jour en Bureau ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE**  
**(A l'unanimité)**

Le projet d'installation d'une pelouse synthétique au stade de Volpajo et son plan de financement comme suit :


- Dépenses	485 200 € HT		
- Recettes			
- Collectivité de Corse -Dotation Sports :		50,00%	242 600,00 €
- CNDS :		20,00%	97 040,00 €
- Fédération Française de Football :		10,00%	48 520,00 €
- Autofinancement CAB :		20,00%	97 040,00 €

**AUTORISE**

Le Président à accomplir toutes formalités et à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Acte certifié exécutoire  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
après dépôt en préfecture  
le 15 MARS 2019  
et publication ou notification  
du 15 MARS 2019  
La Directrice de l'Administration Générale



LE PRESIDENT  
  
François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.